GAMME **TOBY**

TO 15-1009-03

2-12 ans | 1,40 m | 7 pers. | 4-5h 2 pers.

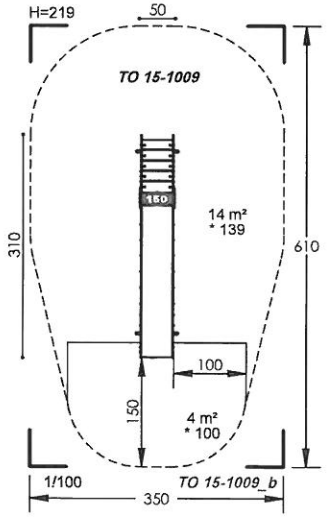
NUANCIER

01

03



TO 15-1009-03_b



QUALI Cité

ACTIVITES LUDIQUES









-01



-03



-05



-14

Contrôle fonctionnel :

Cette prestation peut-être assurée par le gestionnaire ou un de ses techniciens ayant suivi une formation adaptée ou par une entreprise qualifiée en la matière.

Le contrôle fonctionnel sur les jeux *QUALI-Cité* aura une fréquence allant de 4 à 6 mois en fonction de la fréquence d'utilisation des jeux.

Ce contrôle à pour but d'évaluer et d'intervenir sur :

- Le maintien de la propreté des équipements de jeux et leur environnement.
- La vérification d'éventuelles pièces manquantes.
- La qualification des dégradations.
- L'état des pièces de fixation (équerres).
- L'état des pièces mobiles.
- La stabilité des équipements.
- La présence des marquages réglementaires sur les équipements de l'aire de jeux.
- Le resserrage des fixations si nécessaires.
- Le remplacement de la visserie nécessaire.
- Les essais de fonctionnement.
- La vérification des niveaux 0.
- L'ouverture des poteaux caissons pour vérification des serrages planchers, plaques latérales, équerres et pieds de scellement.

Contrôle principal suivant décret 96-1136 du 18/12/1996 :

Cette prestation est déléguée par le Gestionnaire à un bureau de contrôle agréé faisant partie de la commission 954F de l'AFNOR, commission européenne de la normalisation des jeux et aires de jeux.

Sa fréquence est définie par le gestionnaire de l'aire de jeux.

Cette opération n'a pas pour but la remise en cause de la certification de conformité des équipements mais la vérification du niveau de sécurité global des équipements et aménagements.

La bonne tenue administrative du registre de sécurité liée aux actions de contrôles et de réparation définie dans le plan d'entretien et de maintenance du gestionnaire

Quali-Cité

NOTICE D'ENTRETIEN

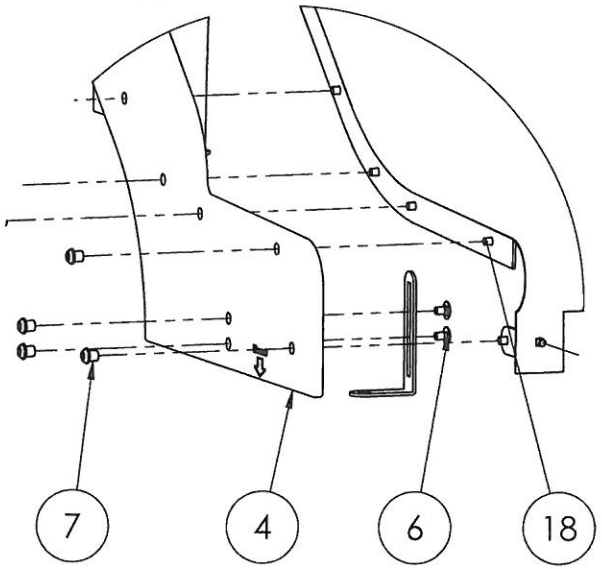
Type de contrôle	Périodicité	Qualification requise	But	Opérations à effectuer
Inspection visuel de routine	Hebdomadaire	Aucune	Ce contrôle a pour but d'identifier au plus vite les risques évidents qui résultent d'une utilisation accrue du jeu (saison), des conditions météorologiques, d'actes de vandalisme - la fréquence de ce contrôle est en fonction de l'utilisation faite du jeu	* Contrôle visuel des zones de réception * Vérification des points du jeu pouvant entraîner des risques de blessures (si vandalisme)
Contrôle fonctionnel	Trimestriel	Agent technique Responsable de l'aire de jeu	Contrôle de fonctionnement général du jeu Stabilité de la structure Décelement des signes d'usure	* Remise en place du sol fluent dans les creux formés par l'usage : arrivée de toboggan, sous les balançoires, échelles d'accès * Nettoyage du jeu et de l'aire de jeu
Contrôle annuel principal	Annuel	Technicien territorial spécialisé en Aire de Jeux ou Société en étroite relation avec le Fabricant	Contrôle de sureté global des équipements et leurs aménagements ainsi que du niveau de sécurité générale de l'aire de jeux	* Vérification toute particulière aux scellements et à la dégradation des parties de l'équipement suite aux intempéries ou à l'usure due à l'utilisation * Vérification de la tenue des registre de sécurité faite par le gestionnaire

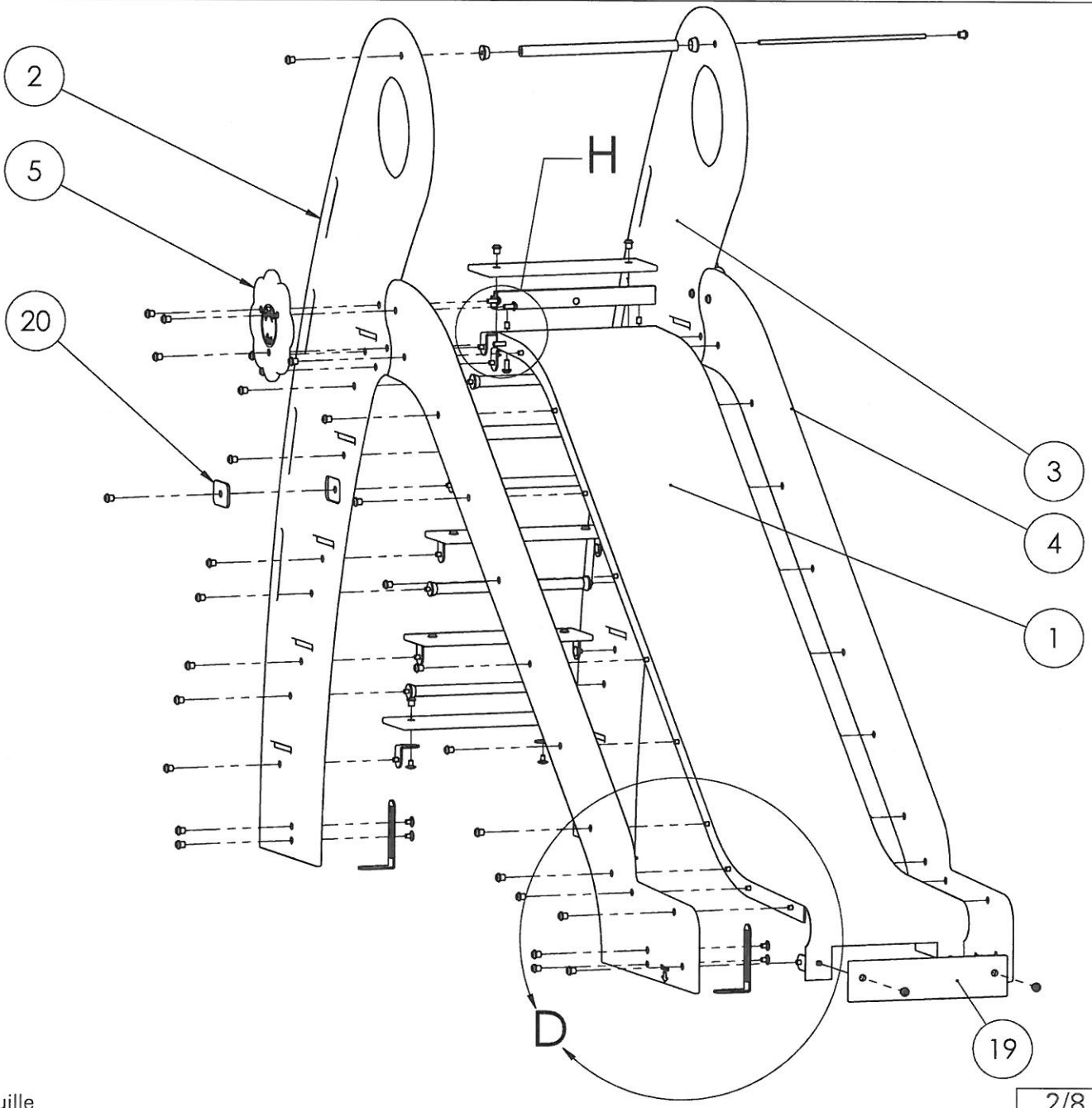
Il est rappelé au gestionnaire de site que la fréquence des inspections est donnée à titre indicatif, et qui lui appartient d'adapter la périodicité de ces inspections en fonction de la fréquentation, du risque de vandalisme... selon la norme NF EN 1176-1 ch.6-1-4-1. Si le responsable des inspections constate une anomalie mettant en cause la sécurité des utilisateurs, il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'accès du jeu aux usagers, dans l'attente des réparations, selon la norme NF EN 1176-7 ch.3-4

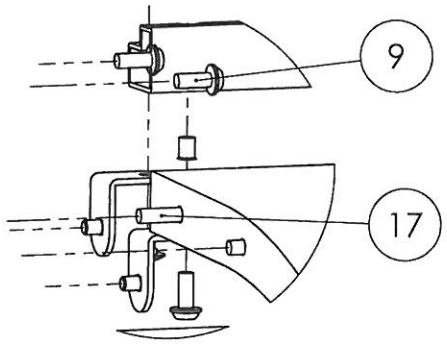
Entretien et Maintenance	Semestriel	Technicien territorial Responsable Aire de Jeux	Remise en état du niveau de sécurité de l'Equipement	* Changement de la visserie si nécessaire * Vérification des fixations, des ressorts, filets, * Vérification du niveau de scellement des jeux * Vérification de la présence de marquage règlementaire (plaque fabricant, panneau signalétique) * Remplacement des pièces suite à d'éventuels actes de Vandalisme ou Usure si besoin

NOTICE DE MONTAGE

DÉTAIL D
ECHELLE 1 : 10



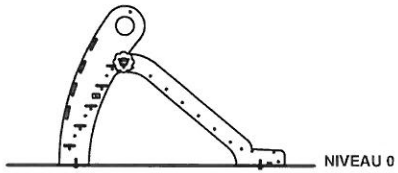


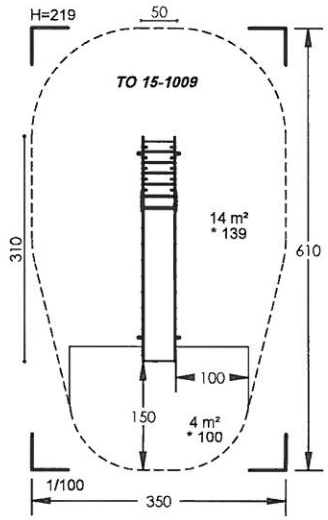


DÉTAIL H
ECHELLE 1 : 5

Nota : Les filets rapportés sont prémontés dans les écrous douille

Copyright © QUALI-Cité 2013

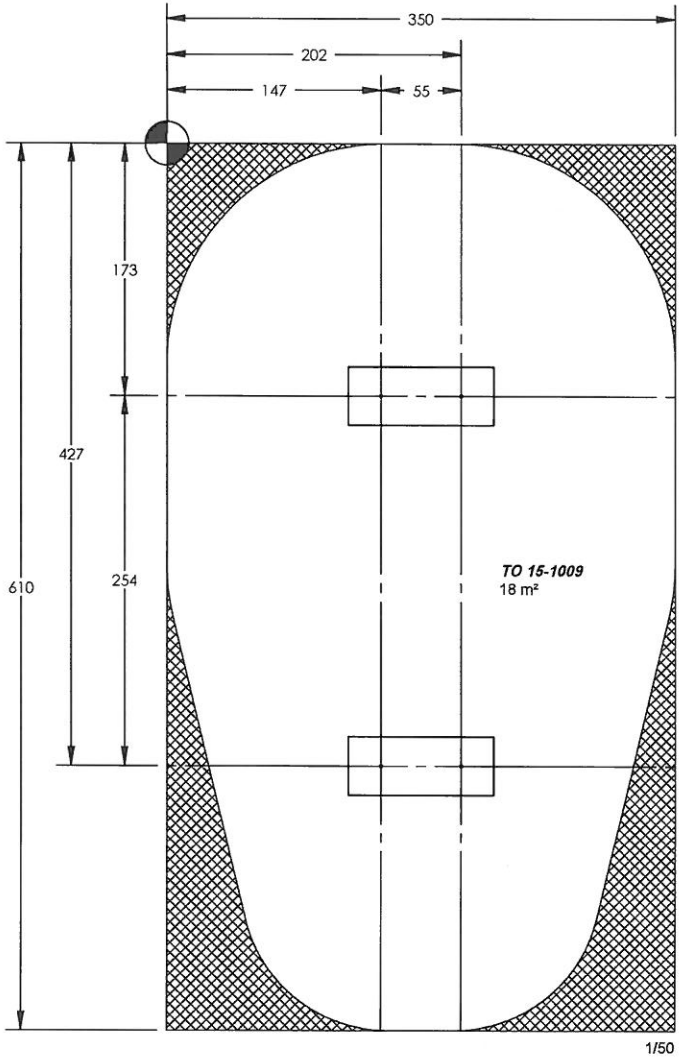




Copyright © QUALI-Cité 2013

TO 15-1009

PLAN D'IMPLANTATION

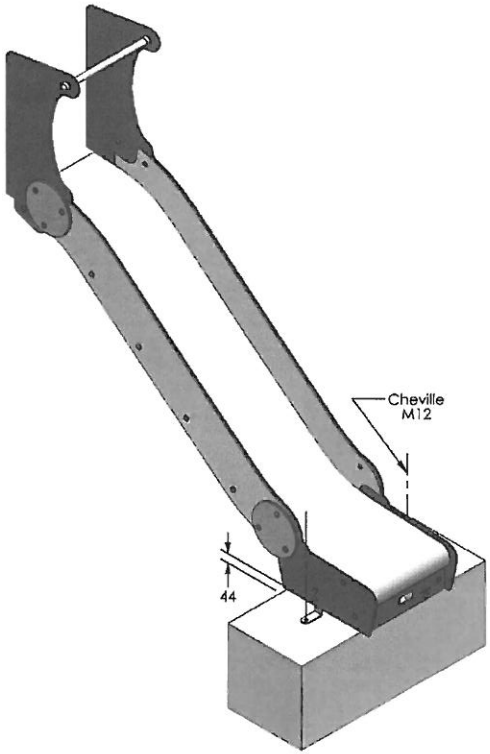


ATTENTION A LA CHALEUR DÉGAGÉE
PAR LES PIÈCES MÉTALLIQUES
LES JOURS DE FORT ENSOLEILLEMENT

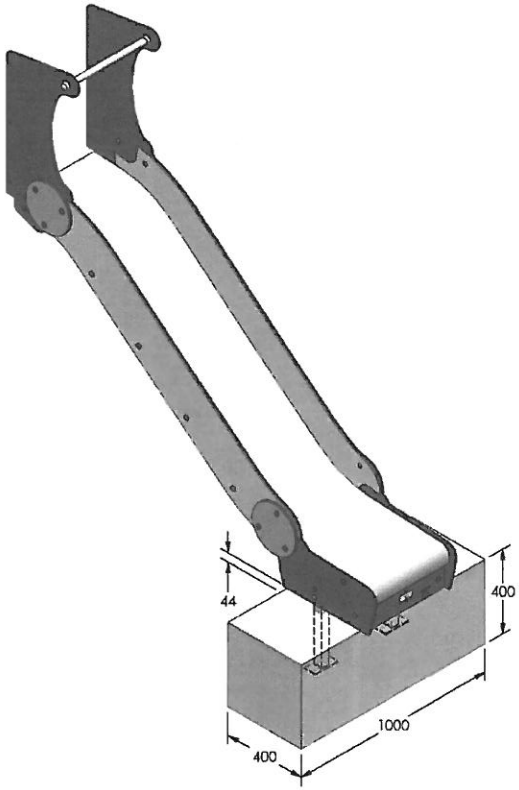
ORIENTATION DES GLISSIERES
NORD /NORD EST /NORD OUEST
SAUF OPTION STARBOARD

Copyright © QUALI-Cité ©2013

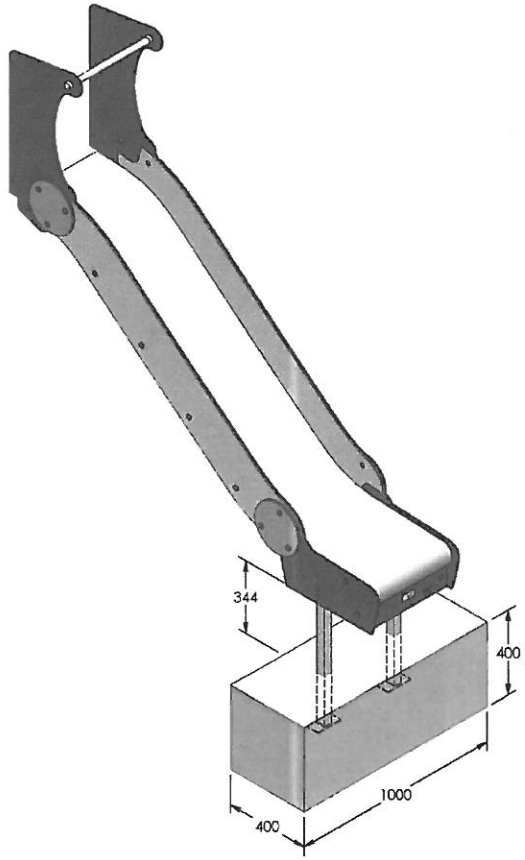
GLISSIERE



A SPITTER



A SCELLER
COURT



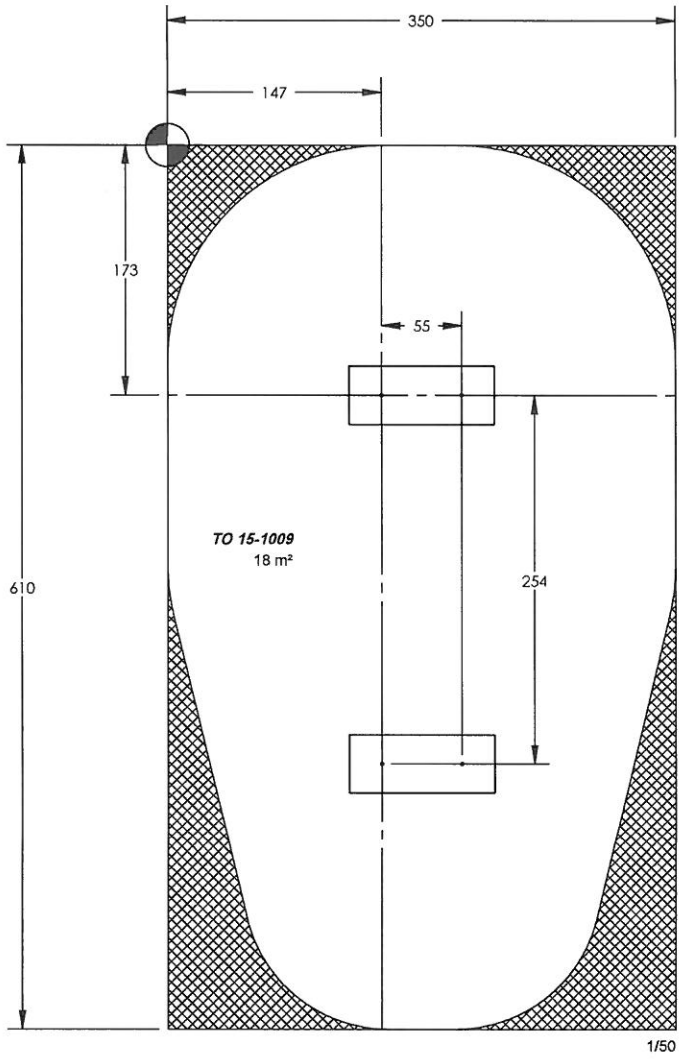
A SCELLER
LONG

Nota : Les filets rapportés et les inserts sont prémontés en usine.

Copyright © QUALI-Cité 2013

TO 15-1009_b

PLAN D'IMPLANTATION

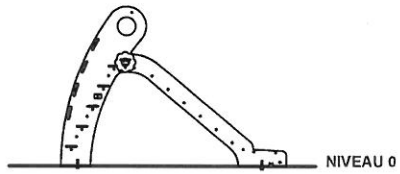


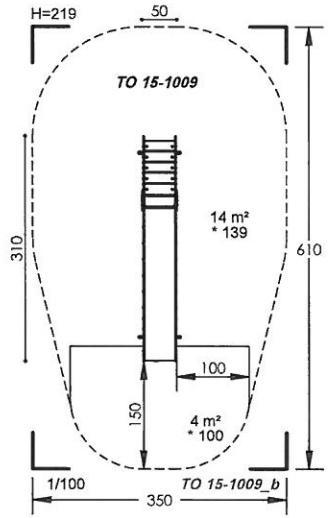
ATTENTION A LA CHALEUR DÉGAGÉE
PAR LES PIÈCES MÉTALLIQUES
LES JOURS DE FORT ENSOLEILLEMENT

ORIENTATION DES GLISSIERES
NORD /NORD EST /NORD OUEST
SAUF OPTION STARBOARD

INDICE b	AJOUT ECHELON ALU	13/05/2014	5/5

Copyright © QUALI-Cité 2013



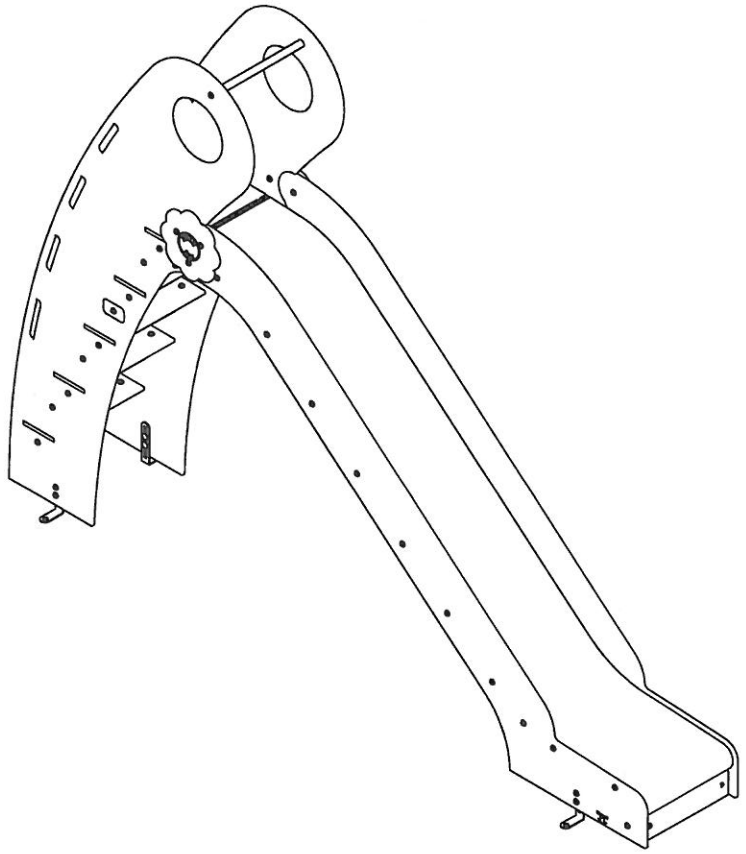


Copyright © QUALI-Cité 2013

TO 15-1009-XX_b

NOMENCLATURE KIT

N°	Code Article	DESIGNATION	DESIGNATION 1	DESIGNATION 2	Indice	QTE
1	0210150010SR	FILET RAPPORTE	00		a	62
2	INSERT FAR M10FTS/C	INSERT	00		a	2
3	M141302082	SCELLEMENT THEMATIQUE	Suivant Commande		a	4
4	P120600512-00	PLAQUE FABRICANT 2012	00		a	1
5	P130101476-00	EQUERRES M10 55x55 55x30	55x55 CC M10 3D		b	14
6	P130202195-xx	TOB - Fermeture 090-120-150	xx		a	1
7	P130202664-xx	TOBY - TO 15-1005 - Accès PF	xx		a	1
8	P130202665-xx	TOBY - TO 15-1005 - Accès	xx		a	1
9	P130202666-xx	TOBY - TO 15-1005 - Fleur	xx		a	2
10	P130202668-xx	TOBY - TO 15-1009 - Descente	xx		a	2
11	P130202669-xx	TOBY - Marche Standard	xx		a	5
12	P130302663-XX	GLISSIERE - 150	XX		a	1
13	P130402670-XX	TASSEAU ALU - 45x45L - TOBY	XX		a	1
14	QE18013-1215000	ECROU DOUILLE M10	00		a	52
15	QJ16-27-16-0422	ECHELON ALU	422	422	a	5
16	QV1A103-1000014	VIS - TBX M10	TBX 10x14		a	22
17	QV1A103-1000025	VIS - TBX M10	TBX 10x25		a	6
18	QV1A103-1000035	VIS - TBX M10	TBX 10x35		a	12
19	QV1C103-1000016	VIS - TRCC M10	TRCC A2-M10x016		b	24



INDICE b	AJOUT ECHELON ALU	13/05/2014	1/5

Copyright © QUALI-Cité 2013